

Belgium-Brussels: Works for complete or part construction and civil engineering work

OJ S 134/2018 14/07/2018

Contract award notice

Works

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Société bruxelloise de gestion de l'eau

National registration number: 0884.649.502_533882

Postal address: boulevard de l'Impératrice 17-19

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1000

Country: Belgium

Contact person: ir. Johan Dubruel

E-mail: johan.dubruel@bmwb.be

Telephone: +32 490522206

Internet address(es):Main address: <http://www.sbge.be>Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=314294>**I.4. Type of the contracting authority**

Other type: Société anonyme de droit public

I.5. Main activity

Environment

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Mise sous pertuis du Geleitsbeek et pose du collecteur Anciens Étangs à Forest

Reference number: SBGE-BMWB/2018/JD/01-F03_1

II.1.2. Main CPV code

45200000 Works for complete or part construction and civil engineering work

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Mise sous pertuis du Geleitsbeek et pose du collecteur Anciens Étangs à Forest (pour plus de détails voir II.2.4.).

II.1.6.

Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.1.7. Total value of the procurement

Value excluding VAT: 6 598 677,44 EUR

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

45232411 Foul-water piping construction work

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Main site or place of performance: Forest (Région de Bruxelles-Capitale)

II.2.4. Description of the procurement

Cette entreprise comprend principalement:

- les travaux topographiques nécessaires ainsi que l'élaboration des plans détaillés des ouvrages à réaliser,
- l'établissement de l'état des lieux de toutes les propriétés riveraines, et ce pour la totalité des parties construites, en plan, en élévation et en sous-sols, dont la parcelle cadastrale se trouve à moins de 12 m du bord des fouilles à exécuter pour les travaux décrits ci-après,
- le démontage des revêtements de chaussées et de trottoirs de toutes espèces, y compris leur fondation jusqu'à une profondeur nécessaire à l'exécution des travaux suivant les nouveaux profils,
- la démolition de maçonneries, de béton et de béton armé,
- le raclage de revêtements hydrocarbonés et leurs découpes nécessaires,
- l'exécution des terrassements de déblais et remblais, y compris le compactage, la stabilisation éventuelle, et/ou le remplacement de sol insuffisamment portant ou perméable, ainsi que les travaux provisoires pour maintenir les fouilles à sec,
- la mise en œuvre d'une sous-fondation en sable,
- la mise en œuvre d'une fondation en béton maigre armé d'un treillis,
- la mise en œuvre d'une fondation et de remblais en sable stabilisé,
- la pose de palplanches,
- la mise en œuvre d'un béton colloïdal,
- la pose et la modification du système d'évacuation des eaux y compris la livraison et pose d'avaloirs, chambres de visite, tuyaux ø 2 400 mm (+/-300 m), tuyaux ø 1600 mm (+/-150 m) tuyaux ø 400, 500 en 600 mm (en total +/-400 m) et leur connexion aux égouts,
- l'exécution de revêtements de natures diverses,
- l'évacuation de tous débris, déchets, etc. en dehors du domaine public, y compris l'évacuation vers une installation de recyclage conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16.3.1995,
- tous travaux et fournitures accessoires et connexes pour la bonne exécution du chantier,
- les essais de vérification et de réception,
- l'entretien des ouvrages de l'entreprise durant la période de garantie.

II.2.5. Award criteria

Price

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13.

Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.1. Previous publication concerning this procedure

Notice number in the OJ S: [2018/S 061-134244](#)

IV.2.8. Information about termination of dynamic purchasing system

IV.2.9. Information about termination of call for competition in the form of a prior information notice

Section V: Award of contract

A contract/lot is awarded: yes

V.2. Award of contract

V.2.1. Date of conclusion of the contract

06/07/2018

V.2.2. Information about tenders

Number of tenders received: 5

The contract has been awarded to a group of economic operators: no

V.2.3. Name and address of the contractor

Official name: Jan de Nul NV

National registration number: 406041406

Postal address: Tragel 60

Town: Hofstade-Aalst

NUTS code: BE231 Arr. Aalst

Postal code: 9308

Country: Belgium

The contractor is an SME: no

V.2.4. Information on value of the contract/lot

Total value of the contract/lot: 6 598 677,44 EUR

V.2.5. Information about subcontracting

VI.3. Additional information

Le plan 1-F a été remplacé par le plan 1-G, le type de palplanches a été supprimé. La description fonctionnelle des palplanches est donnée au chapitre III.7 des clauses techniques. Les plans, le cahier des charges et le métré, se complètent mutuellement. Le fait que certains éléments soient désignés comme faisant partie du marché dans certains de ces documents, mais non dans tous, ne constitue pas une contradiction et ne déduit nullement l'obligation pour l'entrepreneur de les prévoir dans son offre.

En cas de contradiction entre les indications des documents, l'ordre d'interprétation est le suivant:

- 1) le métré récapitulatif;
- 2) le cahier spécial des charges en ce compris le métré descriptif;
- 3) les plans.

Les références au Cahier des Charges Type «CCT 2011» doivent être lues comme «CCT 2015».

Le soumissionnaire joint une note dans laquelle il déclare avoir tenu compte, lors de l'élaboration de son offre, de cet Avis Rectificatif: SBGE-BMWB/2018/JD/01-F02_1.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Greffe du contentieux administratif, rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Telephone: +32 22349470

Fax: +32 22349842

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

I. Recours devant le Conseil d'État;

I.1. Recours en annulation (artt. 14, 23 § 2 et 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, art. 14 des lois coordonnées du 12.1.1973 sur le Conseil d'État; arrêté du Régent du 23.8.1948 déterminant la procédure devant la section d'administration du Conseil d'État). La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'État. À cet effet, une requête en annulation datée et signée doit être adressée, par lettre recommandée, au Conseil d'État (Rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles) dans les 60 jours à dater du lendemain de l'envoi de la présente notification. La requête doit mentionner, outre les noms, qualité et siège des parties requérantes et adverses, l'objet du recours et un exposé des faits et moyens. Une copie de la décision contestée doit y être jointe. Une copie de la requête doit être adressée en même temps à la partie adverse.

I.2. Demande de suspension d'extrême urgence (artt. 15, 23 § 3 et 24 de la loi du 17.6.2013 précitée; art. 17 des lois coordonnées du 12.1.1973 sur le Conseil d'État; arrêté du Régent du 23.8.1948 déterminant la procédure devant la section d'administration du Conseil d'État; et arrêté royal du 5.12.1991 déterminant la procédure en extrême urgence devant le Conseil d'État). Une demande de suspension de la décision susvisée peut également être introduite

devant le Conseil d'État par un acte distinct de la requête en annulation et, au plus tard avec celle-ci, le 15^e jour à compter du lendemain du jour où la décision motivée est envoyée aux candidats. La procédure à utiliser pour le recours en suspension est la procédure d'extrême urgence.

I.3. Demande de mesures provisoires (artt. 15, 23 § 3 et 24 de la loi du 17.6.2013 précitée; art. 17 des lois coordonnées du 12.1.1973 sur le Conseil d'État; art. 18 des lois coordonnées du 12.1.1973 sur le Conseil d'État). Une demande de mesures provisoires peut être introduite, par lettre recommandée, devant le Conseil d'État, soit avec la demande de suspension, soit avec la demande d'annulation, ou encore séparément (en ce dernier cas, la procédure à utiliser est la procédure d'extrême urgence), et, en tout cas, tant que le juge reste saisi d'une demande d'annulation. Outre les mentions requises pour la requête en annulation ou en suspension, la demande doit contenir une description des mesures provisoires demandées, un exposé des faits établissant que les mesures provisoires sont nécessaires afin de sauvegarder les intérêts de la partie qui les sollicite et, en cas de procédure d'extrême urgence, un exposé des faits justifiant l'extrême urgence.

I.4. Demande d'indemnités réparatrices (artt. 16 et 24 de la loi du 17.6.2013 précitée; art. 11 bis des lois coordonnées du 12.1.1973 sur le Conseil d'État). Une demande d'indemnités réparatrices peut être introduite devant le Conseil d'État.

VI.5. Date of dispatch of this notice

12/07/2018